



# Science ouverte

Séminaire des directeurs de thèse

18/11/2022

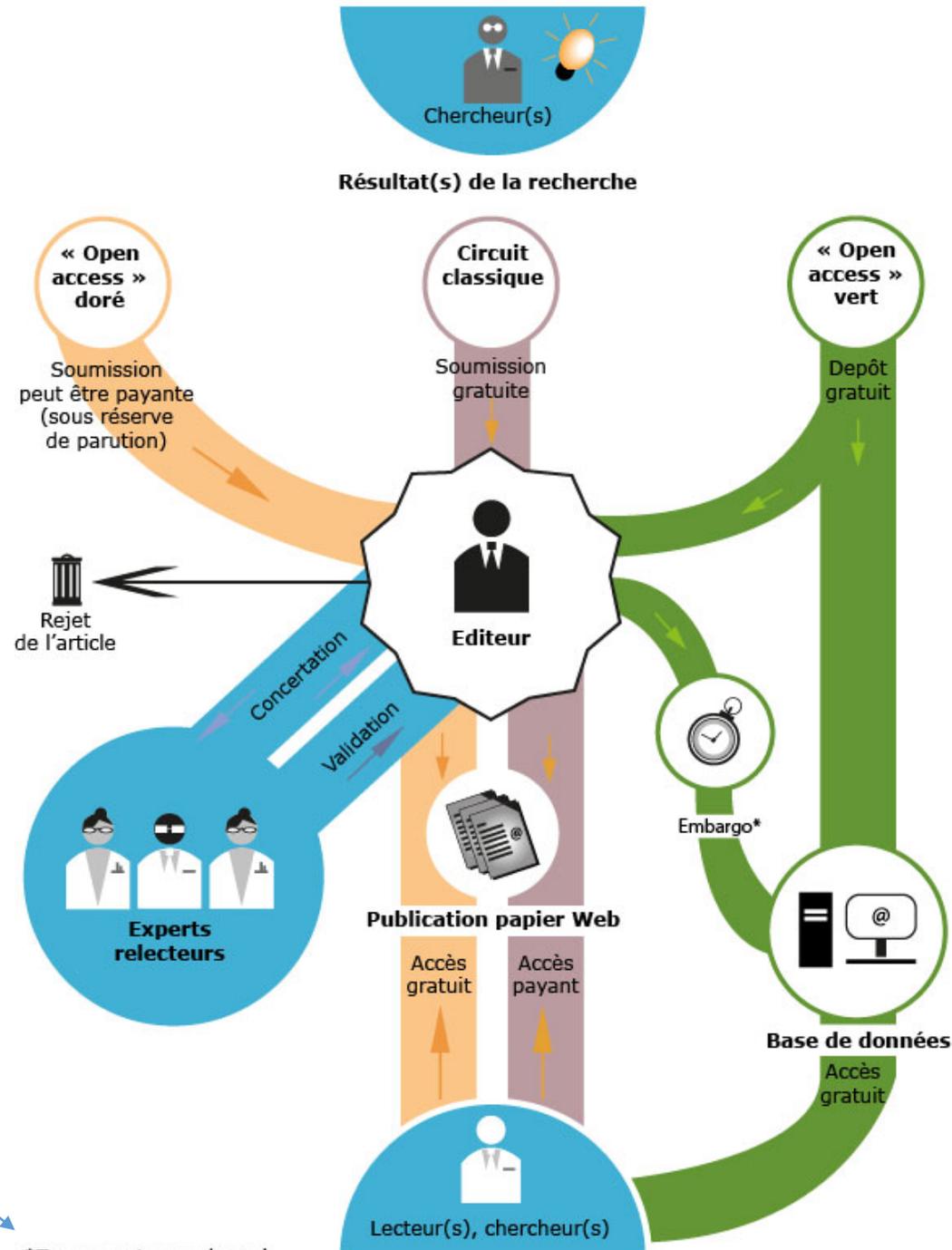
Samuel Lespets, directeur du SCD, [samuel.lespets@upf.pf](mailto:samuel.lespets@upf.pf)

# En préambule (pour bien se comprendre)

- « La science ouverte est la diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique. Elle s'appuie sur l'opportunité que représente la mutation numérique pour développer l'accès ouvert aux publications et – autant que possible – aux données, aux codes sources et aux méthodes de la recherche. »
- Science ouverte (open science) ≠ open access
- Un (tout petit) historique

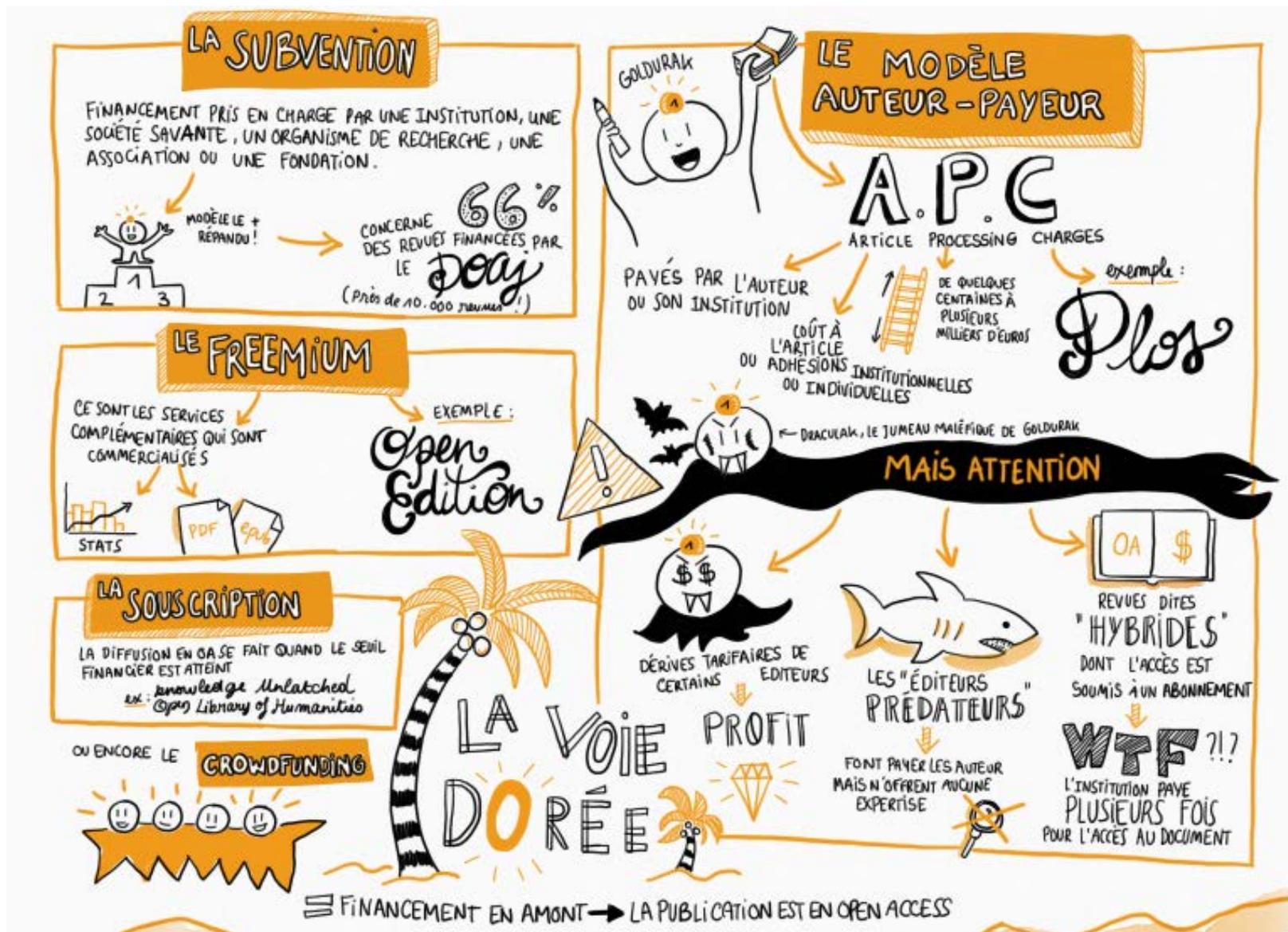
# Les différents modèles de publication

NB: la loi pour une République Numérique (2016) encadre la pratique de l'embargo: **6 mois après la date de première parution pour les sciences, techniques et la médecine ou 12 mois pour les sciences humaines et sociales.**



\*Temps au terme duquel l'éditeur accepte la lecture gratuite

# La voie dorée (gold open access)



# Programmes européens: « Horizon 2020 »

Les productions scientifiques obtenues dans le cadre de projets financés par la commission européenne doivent être **gratuitement** et **librement** accessibles à tous les utilisateurs

- **Dépôt en archive ouverte obligatoire** (version finale ou post-print )
  - => Embargo maxi de 6 mois en ST ou 12 mois en SHS
  - => Métadonnées bibliographiques librement accessibles
- **Et publication dans une revue en libre accès**
  - => APC éligibles au remboursement

Autres recommandations :

- **Déposer aussi en archive les autres types de publication** : rapports, communications, ouvrages
- **S'identifier de manière unique** avec un identifiant auteur pérenne type ORCID
- **Conserver leurs droits d'auteur** => Appliquer des licences type Creative Commons
- **Projet pilote : libre accès aux données** issues de la recherche financée par H2020

# Puis « Horizon Europe »

Il développe et pérennise les objectifs de H2020. l'accent est mis sur les aspects:

- Ethique
- Tous les projets financés par la CE doivent se doter d'un DMP (Data Management Plan), document qui définit comment les données d'un projet sont gérées, pendant et après le projet : de la création ou de la collecte des données jusqu'à leur partage et archivage.
- Genre

# Horizon Europe (suite): acception de la SO

- **Partage précoce et libre** de la méthodologie de recherche (par exemple via les pré-prints, rapports enregistrés sur des registres, etc.)
- **Gestion des résultats de recherche**, dont la gestion des données
- Mesures pour s'assurer de la **reproductibilité** des résultats
- Fournir un **libre accès aux résultats** de la recherche (publications, données, logiciels, modèles, algorithmes) via le dépôt dans des plateformes.
- Participer au processus de **relecture libre** par les pairs
- **Impliquer tous les acteurs pertinents** du domaine, dont les citoyens, la société civile et les utilisateurs finaux dans la co-crédation de la recherche et innovation

# Horizon Europe (suite): Pratiques de science ouverte obligatoires

- Publications scientifiques en accès libre (uniquement author accepted manuscript ou version éditeur)
  - Respect du principe « FAIR » pour la gestion des données de recherche
  - Accès numérique ou physique aux résultats nécessaire pour valider les conclusions des publications scientifiques, sauf exception
  - Libre accès immédiat à tous les résultats de recherche
- > Mise en place de la plateforme « Open Research Europe »

# Le Plan National pour la Science Ouverte (PNSO)

- **PNSO 1** lancé en 2018 par le MESRI: 3 axes stratégiques pour inscrire la recherche française au cœur du mouvement mondial d'ouverture des données et de transparence de l'action publique. :
  - généraliser l'accès ouvert aux publications (HAL préconisé)
  - structurer et ouvrir les données de la recherche (des données « Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables et Réutilisables ([FAIR](#)) »)
  - s'inscrire dans une dynamique durable, européenne et internationale
- **PNSO 2** lancé en 2021 :

« Il étend son périmètre aux codes sources issus de la recherche, il structure les actions en faveur de l'ouverture ou du partage des données à travers la création de la plateforme Recherche Data Gouv, il multiplie les leviers de transformation afin de généraliser les pratiques de science ouverte et il en présente des déclinaisons disciplinaires et thématiques. »

# Impact direct pour les (futurs) chercheurs

(= 4<sup>e</sup> axe du PNSO2) « La science ouverte doit devenir la pratique par défaut des chercheurs et constituer un critère d'excellence de la recherche, comme c'est désormais le cas dans le programme Horizon Europe. Pour cela, il est nécessaire de transformer l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de faire converger les incitations, de renforcer les capacités et de reconnaître les efforts. »

« Pour transformer les pratiques quotidiennes, la science ouverte devrait être présente tout au long du parcours de formation à la recherche, depuis la licence jusqu'au chercheurs confirmés, avec un accent sur l'étape stratégique du doctorat. »

**100% de publications en accès ouvert en 2030 (objectif fixé par la loi de programmation de la recherche)**

# Références

- <https://www.ouvrirlascience.fr/science-ouverte-entrez-dans-le-debat/>
- <https://www.horizon-europe.gouv.fr/aspects-transversaux-31138>
- <https://www.ouvrirlascience.fr/deuxieme-plan-national-pour-la-science-ouverte/>
- <https://www.ouvrirlascience.fr/passeport-pour-la-science-ouverte-guide-pratique-a-lusage-des-doctorants/>

# Questions et échanges

